



Direction  
Référence : EAU/AUT/22/0951  
Dossier suivi par : Service autorisations - CHO  
Tel.: 24556 - 922 (08:30 - 11:30)  
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de la  
Vallée de l'Ernz  
26, rue de Savelborn  
L-7660 Medernach

Signé à Esch-sur-Alzette

## Affichage final Art. 24 §2



<b>Requérant(s)</b>	Monsieur Romain Glodt
<b>Objet</b>	Stabilisation des berges du cours d'eau " Ernz Blanche" à Medernach par des fascines
<b>Localité(s)</b>	Medernach
<b>Commune(s)</b>	Vallée de l'Ernz

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Christian Reuter  
Service autorisations

### Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés